



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution : Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.13(b)
13 juin 2017

Français
Original : anglais

12ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 25.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
L'AIGLE DES STEPPES (*Aquila nipalensis*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Résumé :

Le Gouvernement de l'Arabie saoudite présente la proposition ci-jointe* pour l'inscription de l'Aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) à l'Annexe I de la CMS.

Une proposition pour l'inscription du même taxon à l'Annexe I de la CMS a été soumise de manière indépendante par le Gouvernement de la Mongolie. La proposition est reproduite dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.13(a)

*Les dénominations géographiques employées dans le présent document n'impliquent d'aucune manière l'expression de quelque opinion que ce soit de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou concernant la délimitation de leurs frontières. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
L'AIGLE DES STEPPES (*Aquila nipalensis*) à l'Annexe I de
LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES
ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION

Inscrire l'ensemble de la population d'Aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) à l'Annexe I de la CMS.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION : Le Gouvernement d'Arabie saoudite

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION¹

1. Taxonomie

- | | | |
|-----|---|---|
| 1.1 | Classe : | Aves |
| 1.2 | Ordre : | Accipitriformes |
| 1.3 | Famille : | Accipitridés |
| 1.4 | Genre, espèce ou sous-espèce, y compris auteur et année : | <i>Aquila nipalensis</i> (Hodgson, 1833) |
| 1.5 | Synonymes scientifiques : | Aucun synonyme scientifique |
| 1.6 | Nom(s) vernaculaire(s), le cas échéant : | EN- Steppe Eagle, FR- Aigle Des Steppes, ES- Águila esteparia |

2. Vue d'ensemble

L'Aigle des steppes est un rapace migrateur qui a subi des déclin de population extrêmement rapides dans toute son aire de répartition. La rapidité et la gravité de ces déclin ont justifié le passage de l'espèce de la catégorie d'espèce de « moindre préoccupation » à espèce « en voie de disparition » dans l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour 2015. L'Aigle des steppes figure à l'Annexe I (Liste des espèces) du MdE Rapaces et il a été reclassé dans l'Annexe 3 (Plan d'action) lors de la deuxième réunion du MdE Rapaces (tenue en octobre 2015). Sur la base de l'évaluation de son état de conservation réalisée par l'UICN, il est passé de la Catégorie 2 à la Catégorie 1 du Tableau 1 en reconnaissance de son statut d'espèce menacée d'extinction au plan mondial. L'Annexe I de la CMS répertorie déjà des aigles « vulnérables » à l'échelle mondiale ; il s'agit notamment de l'Aigle impérial d'Espagne (*Aquila adalberti*), de l'Aigle criard (*Clanga clanga*), de l'Aigle impérial de l'Est (*Aquila heliaca*), du Pygargue de Pallas (*Haliaeetus leucoryphus*) et du Pygargue de Steller (*Haliaeetus pelagicus*) et de l'espèce de « moindre préoccupation » à l'échelle mondiale, le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*). L'inscription de l'Aigle steppe « en voie de disparition » à l'Annexe I de la CMS serait donc pleinement justifiée.

Bien que les menaces sur l'Aigle des steppes ne soient pas documentées de manière exhaustive, on peut néanmoins citer la perte ou la dégradation de l'habitat, l'électrocution ou la collision avec des infrastructures énergétiques, l'empoisonnement aux herbicides, pesticides ou médicaments vétérinaires dans les sources alimentaires, la persécution, la mortalité des jeunes dans les incendies, la capture de poussins et les perturbations.

L'Aigle des steppes peut effectuer des mouvements migratoires de plusieurs milliers de kilomètres au-delà de nombreuses limites juridictionnelles nationales. La coopération internationale constituera par conséquent un élément essentiel de rétablissement et de la conservation à long terme de cette espèce.

¹ Sauf indication contraire, la présente proposition s'appuie sur les informations de BirdLife International (2016).

3. Migrations

3.1. Type de déplacement, distance, la nature cyclique et prévisible de la migration

L'Aigle des steppes est un migrateur transéquatorial longue distance (Bildstein, 2006). À la différence de nombre d'autres aigles, l'espèce migre en larges bandes (Rasmussen et Anderton, 2005). Sa migration est cyclique et prévisible ; les individus quittent leurs aires de reproduction pour les aires d'hivernage entre août et octobre, puis reviennent vers les aires de reproduction entre janvier et mai (Ferguson-Lees et Christie, 2001). En Arabie Saoudite, 500 Aigles des steppes ont été dénombrés quotidiennement dans l'escarpement de Taif (zone importante pour la conservation des oiseaux - ZICO) au mois d'octobre (Evan, 1994 ; BirdLife International, 2017). Les Aigles des steppes, à l'instar d'autres oiseaux planeurs, réduisent la longueur des traversées de la mer, et par conséquent, en migration, ils forment de grandes concentrations sur des sites goulots d'étranglement (del Hoyo et al. 1994 ; Snow et Perrins, 1998, Ferguson-Lees et Christie, 2001).

Les oiseaux de la Russie européenne, de l'est du Kazakhstan et de la Turquie (*A. n. Orientalis*) passent l'hiver au Moyen-Orient, en Arabie et en Afrique de l'Est et australe (Meyburg et Boesman, 2013). Les oiseaux de l'Altaï, en Sibérie orientale (*A. n. Nipalensis*) passent l'hiver principalement en Asie du sud et du Sud-est (BirdLife International, 2016).

Dans les années 90, 16 Aigles des steppes ont été équipés d'émetteurs satellites pendant la migration ou sur leurs aires d'hivernage (15 en Arabie Saoudite, 1 en Afrique du Sud). Les stratégies de migration de l'Aigle des steppes adulte et immature présentaient des différences nettes en termes de calendrier (les adultes sont retournés vers les aires de reproduction du sud de la Russie et du Kazakhstan en fin mars et début avril, tandis que les immatures y sont revenus à la mi-mai) ; toutefois, les itinéraires et les aires d'hivernage étaient les mêmes. Les immatures ont séjourné beaucoup plus longtemps, généralement pendant environ six mois, sur les aires d'hivernage que les adultes. Il a fallu près de huit semaines à un adulte pour couvrir les 9 543 km qui séparent le Botswana du Kazakhstan, avec une moyenne de 177 km parcourus par jour. La distance moyenne de vol quotidien la plus longue entre tous les individus suivis était d'environ 355 km. En 1998, un mâle adulte a été suivi pendant un cycle annuel complet ; il a passé 31,5 % de la période dans l'aire d'hivernage en Éthiopie et au Soudan, 41,9 % dans l'aire de reproduction au Kazakhstan et 26,6 % en migration (Meyburg et al., 2012).

L'hivernage des Aigles des steppes en Afrique semble comporter une migration en boucle autour de la mer Rouge, avec une arrivée par le détroit de Bab-el-Mandeb (entre le Yémen et Djibouti) et un départ par Suez en Égypte ou Eilat en Israël (extrémité nord de la mer Rouge), probablement en raison du fait que les vents dominants d'est d'octobre à avril rendent le trajet retour par Bab-el-Mandeb plus difficile (Meyburg et al. 2003). Un phénomène similaire peut être observé chez les Aigles des steppes qui migrent le long de l'Himalaya au printemps et en automne ; certains individus empruntent un trajet plus au nord au printemps pour voler plus directement vers les aires de reproduction dans des régions comme la Mongolie (den Besten, 2004). Les Aigles des steppes qui migrent le long de l'Himalaya ont été dénombrés à Dharamsala, Himachal Pradesh, en Inde, pendant l'automne 2001 et le printemps 2002. Au total, 8 194 Aigles des steppes ont été dénombrés au nord-ouest pendant l'automne 2001, et l'extrapolation a donné un total de 10 000 à 11 000 individus. Au printemps 2002, 5 204 individus ont été dénombrés et les estimations ont donné un total de 5 900 à 6 600 individus (den Besten, 2004). Toutes les populations orientales d'Aigles des steppes traversent l'Himalaya en automne ; une femelle adulte équipée d'un émetteur satellite dans le sud-est de la Mongolie en 1995 a hiverné dans le sud-est du Tibet (Ellis et al., 2001).

3.2. Proportion de la population migrante et raison pour laquelle il s'agit d'une proportion significative

L'Aigle des steppes est un migrateur transéquatorial longue distance (Welch and Welch 1991 ; Bildstein, 2006). La connaissance des mouvements migratoires est incomplète, mais des données probantes suggèrent que les individus immatures et les adultes peuvent emprunter

des itinéraires de migration similaires, mais avoir des délais de migration légèrement différents, les premiers passant plus de temps sur les aires d'hivernage et gagnant les aires de reproduction plus tard que les derniers (Meyburg et al., 2012). Si la cohorte d'individus jusqu'à présent suivie par satellite est représentative de la population élargie, les données probantes recueillies jusqu'à présent (section 3.1) suggèrent que la majorité de la population effectuerait des mouvements migratoires chaque année, sur des milliers de kilomètres et traversant de nombreuses limites juridictionnelles nationales.

4. Données biologiques

4.1. Répartition (actuelle et passée)

L'Aigle des steppes se reproduit à l'est du 43°E en Russie européenne, de la République de Kalmoukie (Karyakin et al., 2016), à l'est de la Chine et en Mongolie en passant par le Kazakhstan et le Kirghizistan (Meyburg et Boesman, 2013). En 2015, il a été prouvé qu'il se reproduisait dans une petite région de la Turquie, bien que l'aire de répartition, les effectifs et les tendances exacts demeurent inconnus (M. Horvath et I. Karyakin in litt., 2016). Il vivait jadis en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine. L'Aigle des steppes passe l'hiver en Afrique subsaharienne dans une vaste aire, qui s'étend du sud du Sahel oriental à l'Afrique du Sud et la Namibie (Meyburg et al., 2012). L'espèce passe également l'hiver dans la péninsule arabique, le sous-continent indien et le sud-ouest de la Chine.

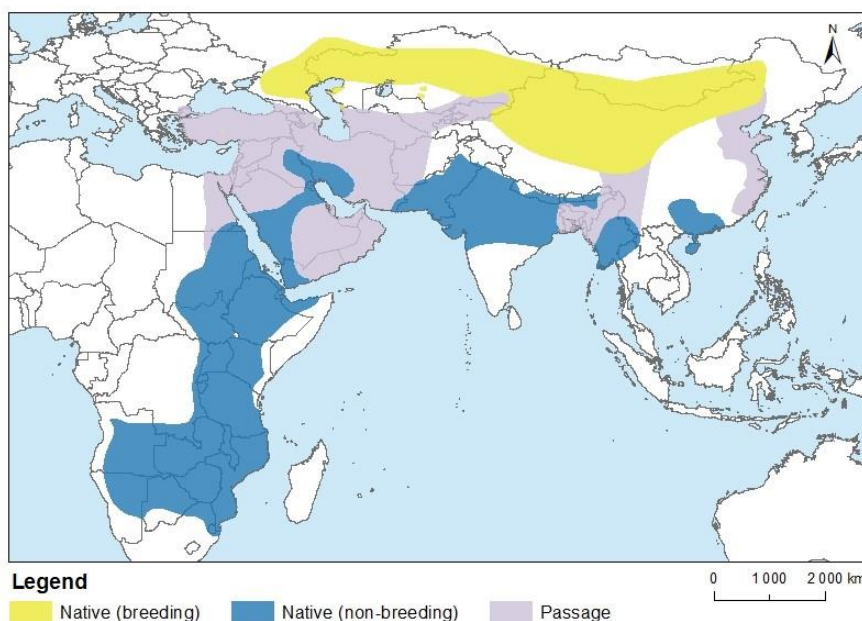


Figure 4.1. Carte de l'aire de répartition de l'Aigle des steppes (BirdLife International et Handbook of the Birds of the World, 2017).

4.2. Population (estimations et tendances)

Les totaux combinés de toute l'aire estiment le nombre de couples à 31 372 (26 014-36 731), ce qui correspond à 62 744 (52 028-73 462) individus matures ; soit 94 116 (78 042-110 193) individus (I. Karyakin in litt., 2015 ; BirdLife International, 2016). La population mondiale est estimée à moins de 37 000 couples (Karyakin et al., 2016).

La population européenne est estimée à 800-1 200 couples reproducteurs ; soit 1 600-2 400 adultes. En Fédération de Russie, la population est estimée à 2 478-3 688 couples reproducteurs (dont 1 177-1 895 couples reproducteurs en Russie européenne) ; au Kazakhstan on estime le nombre de couples à 22 000-31 000 (I. Karyakin in litt., 2016). Le plus grand nombre se trouve en Fédération de Russie avec les chiffres suivants par territoire : 194 aires de reproduction connues avec environ 500 à 700 couples reproducteurs en République de Kalmoukie ; 50 couples reproducteurs connus, avec une estimation de 300-500 couples reproducteurs dans le District de Volgograd ; 139 couples reproducteurs connus,

avec une estimation de 200-350 couples reproducteurs dans le District d'Orenburd ; 301 couples reproducteurs connus, avec une estimation de 400 à 600 couples reproducteurs en République d'Altaï ; 140 couples reproducteurs, avec une estimation de 300-400 couples reproducteurs en République de Touva (I. Karyakin in litt., 2016). On trouve les populations les plus importantes sur les territoires suivants : le Kazakhstan occidental (plateau d'Usturt, bassin de l'Emba, les Monts Mougodjar, ou le bassin fluvial) qui abrite la population transfrontalière russe-kazakhe, avec environ 12 000 couples reproducteurs sur une aire d'environ 4 194 867 km² ; la population du Kazakhstan oriental est estimée à environ 9 000 couples reproducteurs (sur une aire d'environ 188 080 km²) ; la Mongolie occidentale (abritant la population transfrontalière russo-mongole, dont la majorité se trouve dans la région d'Altaï-Sayan en Fédération de Russie sur une aire d'environ 372 283 km²) avec environ 3 000 couples reproducteurs ; environ 2 600 couples reproducteurs dans la région Volga-Oural (région de steppes entre la Volga et l'Oural au sud jusqu'aux sables d'Urda) (sur une aire d'environ 69 472 km²) ; environ 2 000 couples reproducteurs en Dahurie (population transfrontalière russo-mongole) sur une aire d'environ 153 896 km²) et environ 4 000 couples reproducteurs en Mongolie centrale (410 736 km²) (Karyakin et al., 2016). En Mongolie, la population peut compter de 1 500-2 000 jusqu'à 6 000-18 000 couples (Karyakin, 2013, I. Karyakin in litt., 2016).

L'Aigle des steppes a connu des baisses de population extrêmement rapides dans son aire de répartition européenne ; une baisse de 80 % ou plus en 49,8 ans (trois générations) (BirdLife International, 2015a), ce qui a entraîné son extirpation de la Roumanie, de Moldova et d'Ukraine (Ferguson-Lees et Christie 2001 ; Meyburg et Boesman, 2013). La population européenne ne représente qu'une faible proportion de la population mondiale ; la majorité de l'aire de répartition de l'espèce se trouve en dehors de l'Europe ; mais même dans ce qui reste de cette aire, la population est maintenant considérée comme exposée à des menaces plus importantes que précédemment. Dans l'ensemble, les déclinés récents et très rapides ont conduit à des totaux combinés sur l'ensemble de l'aire de répartition qui suggèrent un recul de 58,6 % entre 1997-2011 et 2013-2015 (I. Karyakin in litt., 2015) dans une grande partie de l'aire mondiale de l'Aigle des steppes.

4.3. Habitat

L'Aigle des steppes habite des zones de steppes et semi-désertiques, et la race *nipalensis* est connue pour vivre à jusqu'à 2 300 m d'altitude dans les régions montagneuses (del Hoyo et al., 1994), tandis que l'*orientalis* se vit dans les basses terres et collines. Sur le sous-continent indien, Naoroji (2006) rapporte que l'espèce préfère les habitats à ciel ouvert et boisés aux buissons du désert, aux zones semi-arides à la plaine de Gangetic, à la péninsule de Deccan et aux zones de l'Himalaya à proximité des cultures irriguées plein champ, des plans d'eau et des marais. C'est une espèce polyvalente dont le régime comprenant une grande variété de proies vivantes et de charognes. Elle peut se montrer particulièrement opportuniste lors de la migration et de l'hivernage, en utilisant des sources d'aliments abondants comme les élevages de volailles et les poubelles ainsi que les proies naturelles (Naoroji 2006) ; les immatures peuvent consommer plus de charognes que les adultes (del Hoyo et al., 1994). À la mi-février 2001, plus de 50 oiseaux ont été aperçus dans une décharge de carcasses dans le désert du Rajasthan (Naoroji, 2006 ; del Hoyo et al., 1994). Construits à l'origine à même le sol, les nids sont observés de plus en plus en hauteur dans les buissons, les arbustes et les structures artificielles à présent, en raison de l'altération de l'habitat et de la persécution (del Hoyo et al. 1994).

4.4. Caractéristiques biologiques

L'Aigle des steppes a une espérance de vie remarquablement longue qui peut atteindre jusqu'à 41 ans en captivité (del Hoyo et al. 1994). On ignore toujours l'âge de la première reproduction, mais il se situe probablement autour de quatre ans. La femelle pond un à quatre œufs. L'incubation dure environ 45 jours. Les petits restent dans le nid pendant environ 60 jours (Mebs et Schmidt, 2006). Le succès de la reproduction dépend de la disponibilité de sousliks (del Hoyo et al., 1994). Par exemple, en Mongolie, elle était en moyenne de 0,89 petit par couple ($\pm 0,8$ SD, portée 0-3 ; n = 37 ; Sundev et al., 2010).

Il a été récemment démontré que l'Aigle des steppes peut être empoisonné par l'ingestion de carcasses d'animaux dévorés, traités de leur vivant avec du Diclofénac, un anti-inflammatoire non stéroïdien vétérinaire (Sharma et al., 2014). Il est également sensible au rodenticide Bromadiolone (Natsagdorj et Batbayar, 2002).

4.5. Rôle du taxon dans son écosystème

L'Aigle des steppes est une espèce de niveau trophique supérieur et joue de ce fait un rôle clé dans la formation des écosystèmes naturels. Avec d'autres oiseaux planeurs, il fournit des services écologiques importants, en particulier dans les paysages agricoles où il contrôle les populations de ravageurs, tels que les rongeurs, et débarrasse des charognes (BirdLife International, 2015b).

5. **État de conservation et menaces**

5.1. Évaluation de la Liste rouge de l'UICN

L'Aigle des steppes est classé dans la catégorie des espèces « en voie de disparition » dans le cadre de l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN de 2015 (BirdLife International, 2016).

5.2. Information équivalente liée à l'évaluation de l'état de conservation

N/A

5.3. Menaces à la population (facteurs, intensité)

Principales menaces affectant l'Aigle des steppes selon les données de la Liste rouge de l'UICN (en utilisant les catégories de menaces de l'UICN. Impact calculé en fonction du calendrier, de la portée et de la gravité)

Menaces	Impact des menaces
Agriculture agro-industrielle	moyen
Réseaux des services publics	moyen
Énergie renouvelable	moyen
Herbicides et pesticides	moyen

En Fédération de Russie et au Kazakhstan, un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme ayant un impact préjudiciable sur les Aigles des steppes ; il s'agit d'une mortalité accrue en raison de collisions avec des lignes électriques, des intoxications aux pesticides et des persécutions directes ; une réduction de la superficie d'habitat convenable et de la nourriture disponible ; un succès de reproduction médiocre en raison de la destruction des nids et de la mortalité juvénile lors des incendies printaniers et des perturbations causées par les hommes et le bétail (Stratégie de conservation de l'Aigle des steppes en Fédération de Russie, 2016).

On pense que le nombre d'Aigles des steppes a diminué à l'ouest de son aire de reproduction (y compris son extirpation de la Roumanie, de la République de Moldova et de l'Ukraine) en raison de la conversion des steppes en terres agricoles combinées à une persécution directe (Ferguson-Lees et Christie, 2001 ; Meyburg et Boesman, 2013) ; toutefois, l'impact des infrastructures énergétiques est également substantiel. L'espèce peut être affectée par les lignes électriques et est très vulnérable aux impacts des développements éoliens mal localisés ou conçus (Strix, 2012 ; Meyburg et Boesman, 2013). Une étude récente dans l'ouest du Kazakhstan a constaté que le rapace était le plus souvent électrocuté par des lignes électriques (Levin et Kurkin, 2013) et les collisions peuvent aussi poser problème. Au nord de la mer Caspienne au Kazakhstan, 932 Aigles des steppes ont été électrocutés par une ligne de transport sur 1 500 km au cours d'une seule saison d'enquête (Moseikin, 2003). Étant donné que la Fédération de Russie et le Kazakhstan comptent au moins 50 000 à 70 000 km

de ce type de ligne électrique, cette pression peut expliquer à elle seule une grande partie des déclinés de ce rapace signalés dans cette région (BirdLife International, 2004).

À l'échelle locale, certaines populations diminuent en raison de la forte prédation des poussins (Ferguson-Lees et Christie 2001 ; Meyburg et Boesman, 2013). Les jeunes aigles sont parfois capturés dans les nids sauvages pour être vendus dans les pays d'Europe occidentale (Mebs et Schmidt, 2006).

Cette espèce est également vulnérable aux intoxications au médicament vétérinaire Diclofénac (Sharma et al. 2014), qui a été utilisé de manière intensive dans la zone d'hivernage des espèces au Pakistan et en Inde (M. Horvath *in litt.*, 2016), et pourrait être préoccupant ailleurs dans l'aire de répartition de l'espèce. L'Aigle des steppes est également sensible au rodenticide Bromadiolone (Natsagdorj et Batbayar, 2002). Les impacts potentiels de ces toxines sur la population d'Aigle des steppes n'ont pas encore été quantifiés.

Une baisse du nombre d'oiseaux et une réduction de la proportion de jeunes migrateurs à Eilat en Israël ont été observées immédiatement après l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986, ce qui a poussé Yosef et Fornadari (2004) à suggérer que l'espèce a pu être touchée par une contamination radioactive.

5.4. Menaces touchant particulièrement les migrations

Une étude menée dans les steppes de Crimée, en Ukraine, démontre que les lignes électriques sont dangereuses pour les oiseaux pendant les migrations et en hiver. Le risque de collision est associé à des lignes traversant les éléments du paysage et dans les zones où les oiseaux se rassemblent en grand nombre (Andriushchenko Yu et Popenko, 2012). Les effets potentiels des éoliennes sur les oiseaux sont également bien documentés, avec des impacts allant de la collision à la perte d'habitat, en passant par le déplacement dû aux perturbations et les effets de barrière (Drewitt et Langston, 2006). Les impacts dus à la collision peuvent être particulièrement évidents sur les routes migratoires (Hüppop et al., 2006). L'Aigle des steppes pourrait être menacé par les parcs éoliens le long de ses itinéraires de migration (par exemple, dans la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Gebel El Zeit, en Égypte, Hilgerloh et al., 2011). De plus, dans la péninsule arabique, les Aigles des steppes ont été ciblés par des fauconniers et des agriculteurs qui entendaient ainsi protéger leurs intérêts (Shobrak, 2015). L'un des oiseaux équipés d'émetteurs satellites a été abattu au centre de l'Arabie saoudite (Meyburg et al., 2003).

Dans l'ensemble, les Aigles des steppes pourraient être très vulnérables aux impacts cumulés sur la population du fait de la mortalité due aux électrocutions et aux collisions avec les infrastructures énergétiques tout au long de leur cycle migratoire.

5.5. Exploitation nationale et internationale

L'Aigle des steppes est parfois conservé en captivité ou utilisé dans les exhibitions (BirdLife International, 2016) et les aiglons sont parfois capturés dans les nids sauvages pour être vendus dans les pays d'Europe occidentale (Mebs et Schmidt, 2006).

6. Niveau de protection et gestion de l'espèce

6.1. Niveau de protection nationale

En raison de son classement relativement récent dans la catégorie d'espèce menacée d'extinction dans le monde sur la Liste rouge de l'UICN, de nombreux pays couvrant son aire de répartition n'ont pas encore adopté de protection juridique pour l'Aigle des steppes.

6.2. Niveau de protection internationale

Toutes les espèces migratrices de la famille des Accipitridés sont inscrites à l'Annexe II de la CMS. L'Aigle des steppes figure également à l'Annexe I du MdE Rapaces et est classé dans la catégorie 1 (espèces mondialement menacées ou quasi menacées) du Tableau 1 de l'Annexe 3 (Plan d'action). Il figure à l'Annexe II de la CITES et est classé espèce en danger

critique d'extinction sur la Liste rouge des oiseaux (BirdLife International, 2015a).

6.3. Mesures de gestion

En Fédération de Russie, une stratégie nationale de conservation de l'Aigle des steppes est en cours d'élaboration (RRRCN, 2017²). L'Aigle des steppes est l'une des espèces prioritaires du Réseau russe de recherche et de conservation des rapaces (RRRCN 2017). Outre la recherche et le suivi, le réseau met en œuvre des mesures pratiques de conservation des Aigles des steppes, notamment :

Fourniture de plates-formes de nidification

Cela peut augmenter la productivité en réduisant la prédation et le risque de destruction des nids par les incendies.

Infrastructures électriques sécurisées pour les oiseaux

Le RRRCN travaille avec les fournisseurs d'énergie pour identifier les caractéristiques du réseau électrique et les endroits qui provoquent une mortalité élevée et y fixer des dispositifs de protection des oiseaux. Le cas échéant, des recours sont introduits auprès des tribunaux pour obliger les compagnies d'électricité à prendre des mesures correctives sur leurs infrastructures électriques.

Sensibilisation

Le RRRCN travaille avec des groupes cibles de la population agricole locale qui sont en contact direct avec les Aigles des steppes dans leur habitat naturel et donne des conférences et diffuse des publications conçues pour encourager des attitudes et des actions positives envers les Aigles des steppes et leur conservation.

6.4. Conservation de l'habitat

La présence de l'Aigle des steppes a déclenché la création de 36 zones importantes pour la conservation des oiseaux en Europe, en Asie centrale et en Asie (BirdLife International, 2016). En Fédération de Russie, le RRRCN (2017) a travaillé à l'établissement d'aires protégées pour protéger les aires de reproduction et gérer les terres de manière appropriée ; d'autres travaux sont en cours de planification.

6.5. Surveillance de la population

En Fédération de Russie et au Kazakhstan, le RRRCN (2017) rapporte que le suivi des principaux groupes reproducteurs d'Aigles des steppes a lieu dans les régions de Samaran et d'Orenbourg, dans les républiques de Kalmoukie, d'Altaï, de Khakassie, de Touva et le krai de Krasnoyarsk en Russie et dans les régions d'Atyraou, de Manguistaou, d'Aqtobe et de Koustanai au Kazakhstan. Les travaux comprennent la surveillance de la nidification, le baguage et la recherche sur la dynamique des populations, l'établissement de la composition par sexe et âge des groupes reproducteurs et l'étude des impacts des facteurs naturels et anthropologiques sur la dynamique des populations pour faciliter la planification des mesures de conservation concrètes. En outre, des expéditions conjointes sont organisées sur des sites de nidification connus et potentiels au Kazakhstan et en Mongolie en vue de confirmer leur existence et de recueillir des informations sur la population. Une étude de localisation par satellite a commencé à expliquer la migration. Le contact est maintenu à l'échelle internationale avec d'autres chercheurs qui étudient l'Aigle des steppes, en particulier des chercheurs turcs et chinois, ainsi que d'autres basés aux États-Unis d'Amérique et en Allemagne. Des conférences et des discussions sont organisées pour promouvoir l'échange d'expériences. Outre les études sur la santé, des analyses génétiques et isotopiques sont en cours à l'aide de plumes et de tissus d'oiseaux tués par des infrastructures énergétiques et d'échantillons de sang. Ces travaux ont pour objectifs de parvenir à une meilleure

² La « Stratégie 2016 de conservation de l'Aigle des steppes en Fédération de Russie. Moscou » tel que mentionné dans RRRCN, 2017.

compréhension de la phylogénie, des relations entre les populations d'Aigle des steppes et de l'origine des oiseaux morts sur les infrastructures énergétiques pendant la migration.

Afin de déterminer les facteurs anthropologiques qui influent sur l'Aigle des steppes, des informations sont collectées sur tous les décès enregistrés de l'espèce ou sur l'incidence de la destruction des nids. Les enquêtes auprès des populations locales sont utilisées pour évaluer la pression du braconnage. Dans les aires de reproduction, on effectue un suivi des feux de broussailles pour analyser l'impact sur les tentatives de reproduction et quantifier les changements dans la répartition des couples de nidification dans les zones où le feu a eu lieu. La fréquence de la déprédation des nids est également surveillée.

Un manuel contenant des recommandations pour la surveillance de l'Aigle des steppes en Fédération de Russie et au Kazakhstan a été publié dans le cadre d'un projet du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds pour l'environnement mondial et du Ministère des ressources naturelles (Karyakin 2012).

7. Effets de l'amendement proposé

7.1. Avantages prévus de l'amendement

Il est clair que la coopération internationale constituera une composante essentielle de la conservation à long terme des Aigles des steppes. On retrouve la plupart des principales menaces susceptibles d'entraîner son déclin dans plusieurs pays de la région afro-eurasienne et des mesures de conservation transnationales seront nécessaires pour s'attaquer efficacement à ces problèmes. L'inscription de cette espèce à l'Annexe I de la CMS assurera un traitement cohérent entre les annexes de la CMS et le Tableau 1 de l'Annexe 3 du MdE Rapaces qui appuie l'action du MdE Rapaces. Cela encouragera également les gouvernements des États de l'aire de répartition à déployer des efforts pour réduire les menaces et travailler ensemble à protéger l'Aigle des steppes dans toute son aire de répartition.

L'Aigle des steppes figure à l'Annexe II de la CITES. Les espèces inscrites à l'Annexe II exigent un certificat d'exportation ou de réexportation pour être échangées sur le marché international ; toutefois, on peut les importer sans permis d'importation (à moins que la législation nationale ne l'exige). Les permis d'exportation ne sont délivrés que si l'exportation n'est pas préjudiciable à la survie de l'espèce, elle n'a pas été obtenue illégalement et le transport est effectué dans les meilleures conditions. L'autorisation de commercialisation ne devrait être accordée que dans des situations extrêmement exceptionnelles. L'inscription de l'Aigle des steppes à l'Annexe I de la CMS renforcerait les dispositions déjà en vigueur dans le cadre de la CITES en interdisant la capture de cette espèce, sauf pour des raisons scientifiques, afin de favoriser sa propagation ou sa survie, pour répondre aux besoins des économies traditionnelles de subsistance ou si des circonstances extraordinaires l'exigent.

7.2. Risques potentiels de l'amendement

Malgré les dispositions de l'article III de la CMS pour l'éviter, l'inscription à l'Annexe I pourrait poser des contraintes involontaires (ou augmenter la charge logistique ou bureaucratique connexe) aux activités de recherche utiles telles que la capture, le marquage, le suivi, le dépistage et la recherche sur la santé. Toutes les activités ci-dessus peuvent et contribuent grandement à accroître notre compréhension de l'Aigle des steppes et à promouvoir sa conservation. Si la reproduction, l'élevage ou la réadaptation en captivité ou encore le déplacement des Aigles des steppes et de leurs œufs entre les pays devaient s'avérer une action de conservation nécessaire à l'avenir, l'inscription à l'Annexe I de la CMS pourrait contraindre involontairement (ou augmenter la charge logistique ou bureaucratique connexe à) ces activités. Cependant, compte tenu des restrictions à l'exportation déjà en vigueur en vertu de l'inscription à l'Annexe II de la CITES et de la disposition prévue à l'article III de la CMS pour les exceptions à l'interdiction de capture pour des raisons scientifiques ou pour la propagation ou la survie améliorée, les avantages de conservation découlant de l'inscription à l'Annexe I de la CMS sont susceptibles de l'emporter de loin sur les risques.

7.3. Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un Accord ou d'une Action concertée

Un accord régional relatif à l'Aigle des steppes existe déjà au titre de la CMS. Le Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE Rapaces) a été conclu en 2008. Jusqu'à présent, il a recueilli 57 signatures (56 pays et l'Union européenne). L'Arabie saoudite a récemment ratifié le MdE Rapaces le 13 mars 2017. En outre, les aires protégées désignées en Arabie saoudite étaient importantes pour les Aigles des steppes migrateurs de passage (Evans 1994 ; Shobrak et Pallait, 1998). Plusieurs lois de soutien à la conservation de l'Aigle des steppes ont été votées dans le pays. On peut citer la Loi sur les aires protégées de la faune sauvage, la Loi sur le commerce des espèces sauvages en voie de disparition et leurs produits, la Loi sur la chasse aux animaux et oiseaux sauvages, la Loi établissant la Saudi Wildlife Authority (SWA), la Loi sur les forêts et les pâturages, la Loi sur la chasse et le Règlement sur la quarantaine agricole et vétérinaire.

8. États de l'aire de répartition

Pays (*parties à la CMS)	Saisonnalité/statut actuel
Afghanistan*	Passage
Afrique du Sud*	Non reproducteur
Albanie*	Erratique
Allemagne*	Erratique
Angola*	Erratique
Arabie saoudite*	Non reproducteur et passage
Arménie*	Passage
Azerbaïdjan	Passage
Bahreïn	Passage
Bangladesh*	Passage
Bélarus*	Erratique
Bhoutan	Non reproducteur
Botswana	Non reproducteur
Bulgarie*	Passage
Burundi*	Non reproducteur
Cameroun*	Erratique
Chine (continentale)	Reproducteur
Croatie*	Erratique
Danemark*	Erratique
Djibouti*	Non reproducteur
Égypte*	Non reproducteur et passage
Émirats arabes unis*	Passage
Érythrée*	Non reproducteur
Espagne*	Erratique
Estonie*	Erratique
Éthiopie*	Non reproducteur
Fédération de Russie	Reproducteur
Finlande*	Erratique
France*	Erratique
Géorgie*	Non reproducteur et passage
Grèce*	Passage
Hongrie*	Erratique
Inde*	Non reproducteur
Irak*	Non reproducteur et passage
Iran, République islamique de*	Non reproducteur et passage
Israël*	Passage
Italie*	Erratique
Jordanie*	Passage

Pays (*parties à la CMS)	Saisonnalité/statut actuel
Kazakhstan*	Reproducteur
Kenya*	Non reproducteur
Kirghizstan*	Reproducteur et passage
Koweït	Non reproducteur
Liban	Passage
Malaisie	Non reproducteur
Malawi	Non reproducteur
Mali*	Erratique
Mongolie*	Reproducteur
Mozambique*	Non reproducteur
Myanmar	Non reproducteur
Namibie	Non reproducteur
Népal	Non reproducteur
Niger*	Erratique
Nigeria*	Erratique
Norvège*	Erratique
Oman	Passage
Ouganda*	Non reproducteur
Ouzbékistan*	Passage
Pakistan*	Non reproducteur
Pays-Bas*	Erratique
Pologne*	Erratique
Qatar	Passage
République démocratique du Congo*	Non reproducteur
République populaire démocratique de Corée	
République tchèque*	Erratique
République-Unie de Tanzanie*	Non reproducteur
Rwanda*	Non reproducteur
Singapour	Non reproducteur
Slovaquie*	Erratique
Somalie*	Non reproducteur
Soudan	Non reproducteur
Soudan du Sud	Non reproducteur
Suède*	Erratique
Swaziland*	Non reproducteur
Syrie*	Passage
Tadjikistan*	Passage
Tchad*	Erratique
Territoires de l'Autorité palestinienne	Non reproducteur
Thaïlande	Non reproducteur
Tunisie*	Erratique
Turkménistan	Reproducteur et passage
Turquie	Reproducteur
Ukraine*	Reproducteur
Viet Nam	Non reproducteur
Yémen*	Non reproducteur et passage
Zambie	Non reproducteur
Zimbabwe*	Non reproducteur

9. Consultations

10. Remarques supplémentaires

11. Références

- Andriushchenko Yu, A. and Popenko, V. 2012. Birds and power lines in Steppe Crimea: positive and negative impacts, Ukraine. *Raptors Conservation* 24: 35-41. Available at: <http://rrrcn.ru/en/archives/12268> (accessed: 03/10/2016).
- Bildstein, K.L. 2006. *Migrating raptors of the world: their ecology and conservation*. Cornell University Press, Ithaca, NY.
- BirdLife International. 2004. Collisions and electrocutions pose real threats for young and migrating birds. Presented as part of the BirdLife State of the world's birds website. Available at: <http://www.birdlife.org/datazone/sowb/casestudy/152> (accessed: 22/08/2016).
- BirdLife International. 2015a. *European Red List of Birds*. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg. Available at: <http://www.birdlife.org/europe-and-central-asia/european-red-list-birds-0> (accessed: 03/10/2016).
- BirdLife International. 2015b. BirdLife is working to mainstream soaring bird conservation along the Rift Valley/Red Sea flyway. Presented as part of the BirdLife State of the world's birds website. Available at: <http://www.birdlife.org/datazone/sowb/casestudy/509> (accessed: 22/08/2016).
- BirdLife International. 2016. Species factsheet: *Aquila nipalensis*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 22/08/2016.
- BirdLife International and Handbook of the Birds of the World (2017) Bird species distribution maps of the world. Version 6.0. Available at <http://datazone.birdlife.org/species/requestdis>.
- BirdLife International (2017) Important Bird Areas factsheet: Taif escarpment. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 24/05/2017.
- del Hoyo, J. ; Elliott, A. ; Sargatal, J. 1994. *Handbook of the Birds of the World, vol. 2: New World Vultures to Guinea-fowl*. Lynx Edicions, Barcelona, Spain.
- den Besten, J.W. 2004. Migration of Steppe Eagles *Aquila nipalensis* and other raptors along the Himalayas past Dharamsala, India, in autumn 2001 and spring 2002. *Forktail* 20: 9-13.
- Drewitt, A. L. and Langston, R.H.W. 2006. Assessing the impacts of wind farms on birds. *Ibis* 148: 29-42. doi: [10.1111/j.1474-919X.2006.00516.x](https://doi.org/10.1111/j.1474-919X.2006.00516.x)
- Ellis, D.H. ; Moon, S.L. and Robinson, J. W. 2001. Annual movements of a Steppe Eagle (*Aquila nipalensis*) summering in Mongolia and wintering in Tibet. *Journal of The Bombay Natural History Society* 98: 335-340. Available at: <http://biostor.org/reference/151504> (accessed: 03/10/2016).
- Evans, M. I. (Ed.) (1994): *Important Bird Areas in the Middle East*. – Birdlife Conservation Series No. 2. Birdlife International, Cambridge.
- Ferguson-Lees, J. and Christie, D.A. 2001. *Raptors of the world*. Christopher Helm, London.
- Hilgerloh, G., Michalik, A. and Raddatz, B. 2011. Autumn migration of soaring birds through the Gebel El Zeit Important Bird Area (IBA), Egypt, threatened by wind farm projects. *Bird Conservation International* 21: 365-375. doi: [10.1017/S0959270911000256](https://doi.org/10.1017/S0959270911000256)
- Hüppop, O., Dierschke, J., Exo, K.M. et al. (2006) Bird migration studies and potential collision risk with offshore wind turbines. *Ibis* 148: 90-109. doi: [10.1111/j.1474-919X.2006.00536.x](https://doi.org/10.1111/j.1474-919X.2006.00536.x)
- Karyakin, I.V. 2012 Methodic recommendations to conducting monitoring of Steppe Eagle populations in Russia and Kazakhstan. UNDP/ GEF/ Ministry of Natural Resources.
- Karyakin, I. V. 2013. Review of the Modern Population Status of the Steppe Eagle in the World and in Russia. *Raptors Conservation* 26: 22-43.
- Karyakin, I. V., Zinevich L. S., Schepetov D. M., Sorokina S.Y. 2016. Population Structure of the Steppe Eagle Range and Preliminary Data on the Population Genetic Diversity and Status of Subspecies. *Raptors Conservation* 32: 67-88.
- Levin, A.S. and Kurkin, G.A. 2013. The scope of death of Eagles on power lines in Western Kazakhstan. *Raptors Conservation* 27: 240-244. Available at: <http://rrrcn.ru/en/archives/21230> (accessed: 03/10/2016).
- Mebs, T. and Schmidt, D. 2006. *Die Greifvögel Europas, Nordafrikas und Vorderasiens*. Kosmos Verlag.
- Meyburg, B.U. and Boesman, P. 2013. Steppe Eagle (*Aquila nipalensis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. and de Juana, E. (eds), *Handbook of the Birds of the World Alive*, Lynx Edicions, Barcelona.
- Meyburg, B.U., Meyburg, C. and Paillat, P. (2012) Steppe Eagle migration strategies revealed by satellite telemetry. *British Birds* 105: 506-519. Available at: http://www.raptor-research.de/pdfs/a_sp100p/a_sp156_Meyburg_Meyburg_Paillat_2012_brit_birds.pdf (accessed: 03/10/2016).
- Meyburg, B.U., Paillat, P. and Meyburg, C. (2003) Migration routes of Steppe Eagles between Asia and Africa: a study by means of satellite telemetry. *Condor* 105: 219–227. doi: [10.1650/0010-5422\(2003\)](https://doi.org/10.1650/0010-5422(2003))

- Moseikin, V.N. 2003. The operation and construction of fatal power lines continues in Russia and Kazakhstan. Poster: *Sixth World Conference on Birds of Prey and Owls*, 18-23 May 2003. Budapest, Hungary.
- Naoroji, R. 2006. *Birds of Prey of the Indian Subcontinent*. Om Books, New Delhi, India.
- Natsagdorj, T. and Batbayar, N. (2002) The impact of rodenticide used to control rodents on Demoiselle Crane (*Anthropoides virgo*) and other animals in Mongolia. Unpublished report.
- Rasmussen, P. and Anderton, J.C. 2005. *The birds of South Asia: the Ripley guide*. Lynx Edicions, Barcelona.
- RRRCN 2017. Russian Raptor Research and Conservation Network http://rrrcn.ru/en/keyspecies/a_nip/research-conservation-se
- Sharma, A.K., Saini, M., Singh, S.D., Prakash, V., Das, A., Dasan, R.B., Pandey, S., Bohara, D., Galligan, T.H., Green, R.E., Knopp, D. and Cuthbert, R.J. 2014. Diclofenac is toxic to the Steppe Eagle *Aquila nipalensis*: widening the diversity of raptors threatened by NSAID misuse in South Asia. *Bird Conservation International* 24: 282-286. doi: 10.1017/S0959270913000609
- Shobrak, M. and P., Pallait (1998): Studies on the Migration of Birds of Prey in Saudi Arabia. *Proc. Of the first Symposium on Raptors of South East Asia*. Japan. 346-353.
- Shobrak, M. (2015): Trapping of Saker Falcon *Falco cherrug* and Peregrine Falcon *Falco peregrinus* in Saudi Arabia (Aves: Falconiformes). *Saudi Journal of Biological Sciences*. Vol. 22 (4): 491-502. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1319562X14001703>
- Snow, D.W. and Perrins, C.M. 1998. *The Birds of the Western Palearctic, Volume 1: Non-Passerines*. Oxford University Press, Oxford.
- Strix. 2012. *Developing and testing the methodology for assessing and mapping the sensitivity of migratory birds to wind energy development*. BirdLife International, Cambridge, U.K.
- Sundev, G., R. Yosef, O. Birazana, and S. Damdin. 2010. (Abstract) Breeding ecology of the Steppe Eagle (*Aquila nipalensis*) in Mongolia. In: G. Sundev, R. Watson, M. Curti, R. Yosef, E. Potapov, and M. Gilbert (eds.), *Asian raptors: science and conservation for present and future: The proceedings of the 6th International Conference on Asian Raptors*. Asian Raptor Research and Conservation Network, Mongolian Ornithological Society, and National University of Mongolia, Ulaanbaatar, Mongolia.
- Welch, G. and Welch, H. 1991. The autumn migration of the Steppe Eagle *Aquila nipalensis*. *Sandgrouse* 13:24–33.
- Yosef, R. and Fornasari, L. 2004. Simultaneous decline in Steppe Eagle (*Aquila nipalensis*) populations and Levant Sparrowhawk (*Accipiter brevipes*) reproductive success: coincidence or a Chernobyl legacy? *Ostrich* 75(1&2): 20-24. doi: [10.2989/00306520409485407](https://doi.org/10.2989/00306520409485407)